

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
12^e séance
tenue le
mercredi 18 octobre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 12^e SEANCE

Président : M. KABORE (Burkina Faso)

SOMMAIRE

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION SUR LE
PROGRES ET LE DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE
PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL : EXPERIENCE DES PAYS

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA
PARTICIPATION DES JEUNES

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES ET LES
PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT
LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES
HANDICAPEES

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/44/SR.12
27 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

89-56401 7917M (F)

/...

12P

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE (E/CN.5/1989/2 et ST/ESA/213)

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION SUR LE PROGRES ET LE DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL (A/44/116-E/1989/15 et Corr.1 et Add.1)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL : EXPERIENCE DES PAYS (A/44/79-E/1989/8, A/44/86-E/1989/14, A/44/448 et A/44/499)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (A/44/387)

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT (A/44/206-E/1989/69 et Corr.1 et Add.1)

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (A/44/3, A/44/420 et A/44/420/Add.1)

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (A/44/406/Rev.1)

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (A/44/400)

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (A/44/407)

1. Le PRESIDENT dit qu'en raison des limitations relatives aux services de conférence, il ne sera pas possible de créer un groupe de travail spécial à composition non limitée, ainsi que l'a recommandé le Conseil économique et social dans sa résolution 1989/50 ("Deuxième opération d'examen et évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement") et propose que les délégations intéressées se réunissent officieusement dans une salle de conférence pour examiner plus à fond les conclusions de la deuxième opération d'examen et d'évaluation et qu'elles informent la Commission des résultats.

2. Il en est ainsi décidé.

3. Mme ANSTEE (Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne) évoque les modifications profondes intervenues dans le monde et à l'ONU depuis la première fois qu'elle a pris la parole devant la Troisième Commission. Premièrement, une restructuration majeure du Secrétariat dans le domaine du développement social : depuis le début de 1987, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires ne relève plus du Département des affaires économiques et sociales

/...

(Mme Anstee)

internationales et les activités conjointes s'inscrivent dans un cadre plus pratique et plus souple. Les derniers points de la réorganisation figurent dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1990-1991 et, une fois que la Cinquième Commission les aura approuvés, le Centre et le Département pourront renforcer leur coopération sur la base d'une répartition nette des responsabilités.

4. Deuxièmement, la crise financière de l'Organisation a été profondément ressentie dans tous les services du Secrétariat, plus particulièrement à l'Office des Nations Unies à Vienne où les effectifs ont toujours été relativement moins nombreux et où l'accroissement du volume de travail dans le domaine social et celui des stupéfiants ne s'est pas accompagné d'un accroissement des ressources au niveau de l'administration. C'est pourquoi, le Secrétariat rend hommage aux Etats Membres qui ont versé des contributions spéciales, en espèces et en nature, pour l'exécution des programmes adoptés.

5. Troisièmement, le programme de travail de la Commission de la condition de la femme a été rationalisé et la Commission du développement social, de tribune d'affrontements idéologiques acharnés, est devenue un organe efficace axé sur des questions pratiques qui intéressent les Etats Membres. Entre les sessions de la Commission, la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues et la Consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement ont constitué des jalons en ce sens qu'elles ont dépassé les divisions Nord-Sud et Est-Ouest. Puis, la nouvelle Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes a été adoptée en décembre 1988. Cette évolution de la Commission du développement social témoigne de la réduction des tensions entre les superpuissances et de l'amélioration du climat international, ce qui permet de mieux aborder les problèmes sociaux universels dans le cadre d'un débat international. A l'heure actuelle, les problèmes sociaux sont infiniment plus graves dans les pays du Sud, accablés par la dette et contraints de jongler avec leurs maigres ressources pour faire face aux nécessités du développement. Le Nord ne peut être indifférent devant cette lutte, car son sort en dépend également. Les activités de l'ONU dans le domaine social reflètent la même interdépendance : adoptant la nouvelle approche globale et multisectorielle du Secrétaire général, l'Office des Nations Unies à Vienne s'efforce de créer des liens plus étroits entre différentes disciplines dont il s'occupe, qui ne peuvent être abordées isolément.

6. La drogue, mise au premier plan des préoccupations de l'Assemblée générale à la session en cours par les événements récents en Colombie, étend ses tentacules dans tous les secteurs de la société, sapant les structures politiques, administratives et judiciaires, déformant l'économie et empoisonnant le système financier avec les bénéfices du trafic. Cette situation est très grave pour les pays en développement "producteurs" mais il ne suffit pas de lancer des programmes de développement en faveur des petits agriculteurs dont cette culture est le gagne-pain ou de renforcer la capacité de répression dans le monde entier pour résoudre ce problème. Il faut aussi prendre en considération la situation économique générale de ces pays et leur faciliter l'accès aux marchés de produits licites sur lesquels ils peuvent asseoir leur économie.

(Mme Anstee)

7. Si le panorama demeure sombre dans ce domaine, il y a eu un changement notable dans la formulation du problème des stupéfiants, grâce au travail discret de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine : les "pays producteurs" ont cessé d'y voir essentiellement comme un problème des "pays consommateurs" et ceux-ci ont cessé de croire que la solution de leurs problèmes internes passe par la réduction de la production extérieure ou l'interdiction des livraisons de l'étranger. Dans les circonstances actuelles, l'initiative du Royaume-Uni, entérinée lors du Sommet économique de Paris, en juin dernier, de tenir à Londres en avril 1990 une conférence internationale sur la réduction de la demande devient tout à fait pertinente. L'Office des Nations Unies à Vienne participe d'ailleurs à l'organisation déjà fort avancée de cette conférence qui sera à la fois l'occasion pour les pays de réaffirmer leur volonté politique et une tribune pour l'échange de données d'expérience entre les combattants de la première ligne - enseignants, personnel social, médecins et policiers - sur le traitement et la prévention de la toxicomanie.

8. Dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, l'événement le plus important sera le huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui aura lieu au printemps prochain à La Havane. Ce sera l'occasion d'examiner les rapports entre les stupéfiants et le crime, la criminalité économique, le terrorisme, les infractions écologiques, l'escroquerie informatique, la délinquance juvénile et les mauvais traitements aux enfants. Depuis longtemps déjà, l'Office des Nations Unies à Vienne préconise une approche unifiée de la prévention du crime et souligne le rapport direct qui existe entre la situation économique et sociale et le taux de criminalité. Dans les pays en développement, la situation est particulièrement grave à cet égard et ressemble en tous points à un cercle vicieux : les difficultés économiques et la pauvreté engendrent la délinquance et la délinquance débridée a des répercussions négatives sur le développement économique et social.

9. La promotion de la femme est également un secteur où divers problèmes sociaux sont liés. En se donnant comme objectif l'égalité entre les hommes et les femmes d'ici à l'an 2000, la communauté internationale a pris un des engagements les plus ambitieux en matière de politique sociale. L'Office des Nations Unies à Vienne pour sa part est passé du plaidoyer à l'exécution. Suivant les directives de la Commission de la condition de la femme, il a intensifié son analyse des relations complexes qui existent entre l'économie, la société, la politique, le droit et la culture. L'opération d'examen et d'évaluation des Stratégies de Nairobi, qui sera terminée au début de 1990, sera le sujet d'une consultation intergouvernementale d'un type nouveau à la fin du mois. Néanmoins, au cours des cinq premières années, les progrès n'ont pas répondu à l'attente. Il faudra redoubler d'efforts, si l'on veut tirer parti de l'interdépendance entre la contribution des personnes, en l'occurrence des femmes, et celle de la société nationale et internationale : la promotion de la femme n'est pas un rêve utopique des femmes, c'est un élément de l'amélioration des conditions de vie pour tous.

10. Il y a 20 ans, la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social adoptée par la Troisième Commission paraissait tout aussi utopique. Pourtant, les objectifs qui semblaient inaccessibles sont devenus réalité pour des

/...

(Mme Anstee)

millions d'individus. Certes, il reste beaucoup à faire pour améliorer la situation des moins fortunés et leur donner les moyens d'améliorer leurs conditions de vie grâce à leurs propres efforts, dans la perspective d'un avenir meilleur, sinon pour eux-mêmes, pour leurs enfants.

11. Bientôt, le problème des handicapés ne sera plus un problème de minorité puisqu'à la fin du siècle, ceux-ci représenteront 30, voire 40 % de la population dans certains pays. Malheureusement, les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées n'ont pas été ce que l'on espérait. Depuis avril 1988, un représentant spécial du Secrétaire général à Vienne oeuvre à relancer l'intérêt pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et à mobiliser des ressources. Cette campagne mondiale vise non seulement à faire prendre conscience du problème mais aussi à obtenir des fonds pour les projets des pays en développement.

12. En ce qui concerne la question du vieillissement, une phase plus dynamique vient de commencer, bien que près de 10 ans se soient écoulés depuis l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement. Bien souvent, on considère qu'il s'agit d'un problème qui touche principalement les pays développés, mais en l'an 2025 plus de 70 % des personnes âgées vivront dans les régions en développement. Le vieillissement influe sur la composition de la main-d'oeuvre, sur les normes en matière de protection de la santé et, de façon générale, sur toute l'économie d'un pays. Le budget dans ce domaine est malheureusement limité, mais avec les maigres ressources disponibles, on s'efforce surtout de faire connaître le plus largement possible ces problèmes. C'est ce qui fut fait au quatorzième Congrès international de gérontologie, tenu à Acapulco (Mexique) au mois de juin. C'est la première fois que ce congrès a eu lieu dans un pays en développement et la première fois aussi que l'ONU y a joué un rôle essentiel.

13. La question des ressources demeure déterminante et, sur ce plan, des progrès substantiels ont été réalisés dans la création de liens avec des organisations non gouvernementales et avec le secteur privé. Le mois dernier, le Secrétaire général a convoqué à New York une réunion en vue d'élaborer une stratégie internationale de collecte des fonds; d'éminents représentants des fondations et du secteur privé y ont participé. Le rapport est à la disposition des membres de la Commission. Le processus qui a été lancé pourra déboucher sur la création, sous les auspices de l'ONU, d'une fondation internationale indépendante, qui serait chargée de se préoccuper des questions financières pour tout ce qui concerne le vieillissement, en particulier dans les pays en développement.

14. Dans le domaine de la jeunesse, il y a également beaucoup à faire. Actuellement, un habitant du monde sur cinq est jeune et, d'ici à l'an 2000, les jeunes auront passé le seuil du milliard. L'objectif de la pleine intégration des jeunes à la société et aux stratégies de développement n'a pas encore été atteint, mais le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, en 1995, offrira à la communauté mondiale l'occasion d'évaluer sérieusement la situation et de prendre des mesures plus efficaces.

/...

(Mme Anstee)

15. L'Office des Nations Unies à Vienne se préoccupe de traduire les idées en mesures concrètes. La Directrice générale souligne l'interdépendance des divers domaines et la nécessité d'adopter une approche intégrée. A l'échelle mondiale, l'Office accorde une attention particulière à l'élaboration, pour les années 90, d'une stratégie internationale du développement qui offrirait une nouvelle occasion de regrouper de façon cohérente différentes questions économiques et sociales dont s'occupent habituellement des organes spécialisés, trop souvent isolément. Au niveau des pays, un effort est fait pour mettre davantage l'accent sur les activités opérationnelles car les termes des instruments internationaux seraient vides de sens sans l'adoption de mesures concrètes au niveau des pays et sans une coopération effective sur le plan pratique avec les pays qui le demandent, surtout les pays en développement.

16. L'Office des Nations Unies à Vienne est en train d'élaborer à l'intention du PNUD un document consultatif sur les façons d'incorporer les objectifs de politique sociale aux stratégies de développement national et il travaille en étroite collaboration avec le PNUD et l'UNICEF à offrir une coopération technique dans ce domaine. Il s'efforce constamment de répondre aux nombreuses demandes qu'il reçoit de pays en développement, concernant la réalisation de projets qui relèvent de sa compétence. Malheureusement, comme en général ces projets ne sont guère prioritaires dans les programmes de pays, il est rare qu'ils puissent être financés à l'aide des ressources limitées dont dispose le PNUD. C'est pourquoi les fonds d'affectation spéciale de l'Office pour la protection sociale, les personnes handicapées, les jeunes et les personnes âgées jouent un rôle fondamental, alors qu'ils vont s'amenuisant d'année en année. La Directrice générale engage tous les gouvernements qui sont en mesure de le faire à inverser cette tendance lors de la conférence pour les annonces de contributions qui aura lieu à la fin du mois.

17. Nul n'ignore que le domaine social est vaste et comporte de nombreuses facettes, toutes interconnectées avec des questions économiques et politiques. Il est donc impossible qu'un seul service gigantesque s'occupe de tant de problèmes. Or, les liens étroits qui existent quant au fond exigent qu'il y ait également des liens étroits au niveau de l'organisation. C'est ainsi que l'Office des Nations Unies à Vienne et le Département des affaires économiques et sociales internationales collaborent dans certains de leurs domaines de compétence respectifs. L'Office de Vienne a en outre resserré ses liens avec d'autres organes et programmes des Nations Unies; par exemple avec l'Organisation mondiale de la santé à propos du SIDA.

18. L'Office des Nations Unies à Vienne a obtenu des résultats en intensifiant ses activités dans les domaines dont il s'occupe depuis longtemps, en abordant de façon plus intégrée les programmes de fond qui étaient considérés comme des activités séparées, en adoptant une approche opérationnelle permettant de traduire le concept d'intégration en mesures d'appui effectives au niveau des pays et en utilisant au mieux les ressources disponibles, insuffisantes selon tous les critères devant l'ampleur de la tâche. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'activité de l'Office des Nations Unies à Vienne est en prise directe sur les préoccupations politiques et économiques qui tendent à prédominer au Siège.

19. M. SOKALSKI (Directeur de la Division du développement social de l'Office des Nations Unies à Vienne) se réfère aux six rapports du Secrétaire général dont la Commission est saisie, qui ont été établis par la Division du développement social. Tout d'abord, au titre du point 93 de l'ordre du jour, le rapport publié sous la cote A/44/387 traite des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse. Il rend compte des activités menées aux niveaux national, régional et international, décrit les nouvelles questions concernant la jeunesse et analyse la situation en matière de courants de communication entre l'Organisation des Nations Unies, les jeunes et les organisations de jeunes. Pour la première fois, ce rapport aborde des questions telles que le SIDA, les maladies sexuellement transmissibles, l'abus de stupéfiants et la détérioration de l'environnement. Selon ce rapport, malgré tous les progrès réalisés, l'objectif principal - l'amélioration globale de la situation des jeunes - n'a pas été atteint en raison de diverses difficultés, dont la pénurie des ressources financières et l'absence de mécanismes appropriés, de personnel qualifié et de coordination entre les organismes. En conséquence, des recommandations concrètes visent à assurer qu'une plus large place soit faite aux programmes et aux problèmes intéressant les jeunes.

20. Le point 97 de l'ordre du jour est traité notamment dans la note du Secrétaire général (A/44/343) sur son rapport à la Commission du développement social et au Conseil économique et social sur la consultation interrégionale sur les politiques et les programmes de protection sociale orientés vers le développement (E/CN.5/1989/3). En un sens, on peut dire que toutes les activités de l'Office des Nations Unies à Vienne sont complémentaires de la consultation interrégionale. Il est donc essentiel de déterminer les activités internationales prioritaires dans le domaine de la protection sociale orientée vers le développement. Les indications que pourra donner la Troisième Commission seront donc extrêmement utiles. La question des activités de suivi que pourraient entreprendre les gouvernements au niveau national est également de la plus haute importance. Les deux aspects du problème pourraient être examinés au cours des deux années qui viennent dans le cadre de réunions de ministres et d'experts au niveau régional. Il n'a pas été possible de tenir ou même de programmer de telles réunions, si ce n'est en Europe, parce qu'elles devront être financées à l'aide de ressources extra-budgétaires. Peut-être les gouvernements des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pourraient-ils donc envisager aussi la possibilité d'accueillir les réunions de la Consultation interrégionale, qui n'entraîneraient pas de dépenses supplémentaires et exigeraient seulement des locaux et des services de conférence. Le Secrétariat coopérerait pleinement à l'organisation de ces réunions.

21. En ce qui concerne le point 99 de l'ordre du jour, M. Sokalski présente le rapport du Secrétaire général sur la question du vieillissement (A/44/420). Si le monde entier a pris conscience du phénomène du vieillissement, c'est en partie parce que l'Assemblée générale a adopté, en 1982, le Plan d'action international sur le vieillissement. Le Conseil économique et social a procédé au cours de l'année à la deuxième opération d'examen et d'évaluation de l'exécution du Plan et ses conclusions figurent dans le rapport du Secrétaire général (E/1989/13) et dans la résolution 1989/50 du Conseil économique et social. Le thème dominant de la deuxième opération, à savoir la contribution que les personnes âgées peuvent

(M. Sokalski)

apporter au développement, est examiné encore plus avant dans le rapport du Secrétaire général (A/44/420), qui met l'accent sur la participation. La conclusion qui s'en dégage est que, pour les pays développés comme pour les pays en développement, la participation active des personnes âgées est importante, pour des raisons humanitaires et économiques.

22. Au titre du point 101 de l'ordre du jour, la Commission est saisie du rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées (A/44/406). Il convient de souligner qu'en mai dernier, le Secrétaire général a exhorté les Etats Membres à créer ou renforcer des comités nationaux ou organes de coordination similaires. Puisque la bonne application du Programme d'action mondial exige l'adoption de nouvelles mesures au niveau national, il faut espérer que les gouvernements réaffirmeront clairement leur volonté et l'engagement qu'ils ont pris, de manière à réactiver ces comités et relancer la Décennie. Pour appuyer les efforts des gouvernements, une réunion internationale sur les mécanismes nationaux intéressant les personnes handicapées dans les pays en développement aura lieu en 1990. Par ailleurs, l'ONU a resserré ses liens avec les organisations non gouvernementales s'adressant aux personnes handicapées. Avec des fonds fournis par le Gouvernement suédois, un réseau a été mis en place pour assurer des contacts et des consultations périodiques entre l'Office des Nations Unies à Vienne et les organisations non gouvernementales et pour promouvoir une coopération plus systématique à tous les niveaux.

23. L'accès des personnes handicapées aux bâtiments, aux réunions et à l'information de l'Organisation des Nations Unies est aussi une question d'importance capitale. Le Secrétaire général décrit dans son rapport les mesures à prendre pour que les bâtiments et les réunions de l'ONU soient facilement accessibles. Malgré les transformations apportées au cours des 10 dernières années dans les bâtiments de l'ONU à New York, Vienne et Genève, il importe d'ouvrir des crédits et de mettre à jour les études avant de prendre de nouvelles mesures. Ainsi par exemple, les travaux nécessaires pour que les bâtiments, les réunions et l'information au Siège de l'ONU à New York soient accessibles aux personnes handicapées, nécessiteront des ressources supplémentaires d'environ 4 millions de dollars des Etats-Unis.

24. Du 14 au 22 août 1989, une réunion internationale sur les ressources humaines dans le domaine des handicapés a eu lieu à Tallin, en Estonie (URSS). Le rapport de cette réunion, qui a été organisée par l'Office des Nations Unies à Vienne et le Département de la coopération technique pour le développement, sera mis à la disposition des membres de la Commission.

25. S'agissant du point 102 de l'ordre du jour, le rapport du Secrétaire général sur la prévention du crime et la justice pénale (A/44/400) revêt une importance particulière dans la perspective du huitième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui doit avoir lieu du 27 août au 7 septembre 1990. Les préparatifs se déroulent de façon satisfaisante. L'on ne saurait surestimer l'importance que revêt le Congrès pour la communauté internationale puisqu'il permettra de prendre des mesures pour lutter contre divers

/...

(M. Sokalski)

problèmes - par exemple le terrorisme, le trafic des stupéfiants et les crimes contre l'environnement - et de renforcer la coopération internationale dans la prévention du crime. Parallèlement, conformément aux dispositions de la décision 1989/133 du Conseil économique et social, les préparatifs sont en cours pour la onzième session du Comité de la prévention du crime et de la lutte contre la délinquance, qui aura lieu à Vienne en février prochain. Cette session sera d'autant plus importante que le Comité aura l'occasion de procéder à un dernier examen des projets d'instruments et des recommandations qui seront soumis au huitième Congrès sur la base des résultats des réunions préparatoires interrégionales et régionales.

26. Au titre du point 113 de l'ordre du jour, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à la session en cours un rapport sur les préparatifs et la célébration d'une année internationale de la famille (A/44/407). Jusqu'à récemment, la communauté internationale s'intéressait à divers aspects du développement et à d'autres objectifs politiques sans beaucoup se préoccuper de leur influence sur la famille. L'importance de la famille en tant que noyau de la société a été trop longtemps méconnue. Plus que toute autre institution, la famille mérite d'être soutenue et joue un rôle important dans la lutte contre le trafic des stupéfiants et pourtant elle n'en a été jusqu'à présent qu'une des principales victimes. On ne saurait ignorer non plus sa contribution à la promotion de la femme. Alors qu'autrefois on inculquait dans la famille certaines valeurs qui faisaient obstacle à la promotion de la femme, la famille joue maintenant un rôle fondamental en favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes et le partage des responsabilités ménagères et des emplois. Pour toutes ces raisons et d'autres considérations importantes, suite à la résolution 43/135 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général présente dans son rapport diverses recommandations relatives aux préparatifs et à la célébration d'une année internationale de la famille. Les principales recommandations sont les suivantes : il faudrait proclamer l'année 1994 "Année internationale de la famille" avec le thème suivant : "Les ressources et les responsabilités de la famille dans un monde en mutation"; le principal objectif serait d'appeler l'attention sur les problèmes de la famille et d'améliorer la capacité des institutions nationales de régler les problèmes jugés les plus graves et on pourrait tenter d'atteindre cet objectif essentiellement en encourageant l'exécution d'activités aux niveaux local et national.

27. Mme TAVARES DE ALVAREZ (République dominicaine) dit qu'à la deuxième opération d'examen et d'évaluation du Plan d'action international sur le vieillissement, la Commission du développement social est arrivée à la même conclusion qu'à la première : l'application du Plan d'action n'a guère progressé. Le nombre de personnes âgées dans le monde augmente d'un million par mois et cette augmentation se produit à 70 % dans les pays en développement. Malheureusement, on n'a pas encore trouvé les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes que pose cette transformation radicale de la structure démographique mondiale. Les pays en développement, accablés par une crise financière grave et prolongée, ne disposent pas des ressources nécessaires pour exécuter des programmes pratiques en application du Plan d'action. Au niveau international, les ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le vieillissement diminuent sans

/...

(Mme Tavares de Alvarez, République dominicaine)

cesse et ne suffisent même plus à faire face aux besoins immédiats créés par le vieillissement de la population. Par ailleurs, malgré le nombre et l'excellente qualité de ses activités, la Division des personnes âgées du Centre pour le développement social et des affaires humanitaires a subi des coupes sombres au niveau tant du budget que des effectifs.

28. Devant cette situation critique, l'ONU a été contrainte de concevoir des mesures nouvelles et novatrices. L'une d'elles consiste à promouvoir la participation active des personnes âgées au développement. C'est ainsi que l'idée que les personnes âgées peuvent être des membres productifs et actifs de la société est le thème dominant de la deuxième opération d'examen et d'évaluation. De fait, on a formulé diverses recommandations pratiques en vue d'intégrer les personnes âgées au processus de développement. Ces recommandations, qui sont particulièrement importantes pour les pays en développement devraient être diffusées aussi largement que possible. Notamment, toutes les rééditions du Plan d'action devraient contenir les recommandations en annexe.

29. Parmi les grandes réalisations dans ce domaine pendant l'année en cours, il convient de mentionner le quatorzième Congrès international de gérontologie, tenu à Acapulco (Mexique). La participation de l'ONU a contribué à élargir le dialogue international sur le vieillissement et à faire connaître le Plan d'action international aux milliers d'experts qui ont assisté au Congrès. De plus, des liens ont été resserrés avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé, qui pourraient apporter leur soutien au programme d'activités pour 1992. Une réunion de personnalités éminentes chargée d'examiner les stratégies internationales pour obtenir des fonds pour les personnes âgées, y compris la possibilité de créer une fondation mondiale sur le vieillissement, a eu lieu au Siège, les 18 et 19 septembre, sous la présidence de Mme Anstee. C'est la première fois que l'ONU, en collaboration avec quatre organisations non gouvernementales, a convoqué une réunion de personnalités éminentes et de membres de sociétés, de fondations et d'organisations non gouvernementales pour examiner une question d'importance mondiale, telle que le vieillissement de la population.

30. Prenant la parole au cours de la réunion, le Secrétaire général a souligné la nécessité d'établir un lien avec le secteur privé non seulement pour formuler des stratégies de collecte de fonds mais aussi pour créer les mécanismes régissant l'utilisation de ces fonds. Diverses possibilités ont été examinées et il a été décidé qu'il était opportun et urgent de créer, sous les auspices de l'ONU, une fondation internationale indépendante pour le vieillissement qui aurait pour objectif principal d'accroître substantiellement le volume des ressources destinées aux programmes sur le vieillissement dans le monde entier, en faisant appel à de nouvelles sources de financement. Il a également été décidé d'organiser un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité de créer cette fondation et de formuler des recommandations concrètes concernant son organisation et ses fonctions. Enfin, il a été décidé que le groupe de travail devrait également formuler une stratégie d'application, avec calendrier d'activités et propositions de financement de la phase initiale, le but étant que la fondation soit opérationnelle en 1992.

31. M. TANASA (Roumanie) juge très important le rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/44/387). Les activités qui y sont décrites démontrent clairement l'importance de l'Année internationale de la jeunesse. Malgré la grave pénurie de ressources, l'Office des Nations Unies à Vienne et le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires continuent de s'acquitter d'une tâche importante : faire connaître les principaux problèmes concernant les jeunes et les solutions possibles; coordonner les activités mondiales en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale et développer les moyens dont disposent les pays pour formuler des politiques et programmes d'ensemble en faveur de la jeunesse en offrant des conseils et des informations sur les politiques, ainsi que des services consultatifs et un appui opérationnel direct.

32. La célébration de l'Année internationale de la jeunesse a permis de mieux comprendre que les jeunes constituaient un groupe social ayant des besoins et des problèmes spécifiques. La Roumanie a souligné à maintes reprises qu'il ne fallait pas considérer l'Année internationale de la jeunesse comme une fin en soi mais que les activités de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine devaient continuer à se développer en permanence. Dans beaucoup de pays, les jeunes sont touchés par des problèmes tels que l'analphabétisme, le chômage, le terrorisme, la violence et l'abus de stupéfiants; la délinquance juvénile a aussi pris des proportions alarmantes. Il est donc nécessaire d'élaborer des programmes spécifiques pour permettre aux jeunes d'exercer leurs droits fondamentaux à l'enseignement, au travail, à la culture et à l'information ainsi que leur droit de participer à la prise de décisions. Les jeunes générations doivent jouer un rôle important dans les activités de développement et dans la lutte pour le désarmement et la paix mondiale ainsi que dans l'instauration d'un nouvel ordre économique et politique international.

33. La Roumanie participe pleinement à l'application des principes directeurs concernant la poursuite de la planification et des activités de suivi appropriées dans le domaine de la jeunesse. Après l'Année internationale de la jeunesse, le Comité national de l'Année a été réorganisé en organe de coordination dans ce domaine. Les jeunes en Roumanie jouent un rôle actif dans le programme de développement économique et social du pays et, sur le plan international, ils sont en contact permanent avec les jeunes de nombreux pays du monde qui luttent pour la paix et le désarmement. Le 16 octobre dernier, il y a eu en Roumanie une table ronde sur la jeunesse et l'instauration d'un nouvel ordre économique international, à laquelle ont participé des jeunes de plus de 30 pays, de tous les continents. Parmi les mesures prises par le Gouvernement roumain pour répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes, il convient de signaler un cycle d'enseignement gratuit de 12 ans pour tous les jeunes.

34. L'année qui vient marquera le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration concernant la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples et, l'année dernière, l'Assemblée générale a adopté par consensus une résolution sur la question, dans laquelle elle a invité tous les Etats à prendre des mesures efficaces dans les domaines de l'éducation, de la culture et de l'information en vue d'intensifier des efforts visant à réaliser les objectifs de la Déclaration.

/...

35. M. MCGANN (Etats-Unis d'Amérique) remercie, au nom de son gouvernement, les représentants de la République dominicaine et de la Roumanie, de leur expression de solidarité à l'occasion du tremblement de terre survenu la veille en Californie.

La séance est levée à 17 heures.